# L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

SAMEDI (MATIN,) 6 AOÛT 1831.


## INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 6 août.

Les nouvelles de France sont peu intéressantes ; les journaux que nous avons sous les yeux nous apprennent que le duc de Mortemart, ambassadeur à St.-Pétersbourg, est attendu à Paris. Il ne parait pas, cependant, que le retour de son excellence soit le résultat de la mésintelligence qui existe, dit-on, entre les deux cabinets. L'attention paraît se détourner un instant de la discussion des plus graves questions de politique étrangère, pour se porter toute entière sur élections : ce n'est pas sans motifs que l'opinion publique prend cette direction ; car le voyage du roi a évidemment pour objet d'employer l'influence du monarque à consolider la puissance des ministres.

Louis-Philippe, dans sa harangue au maire de Valmy, a rappelé avec orgueil la glorieuse affaire du 20 septembre 1792, à laquelle il prit part.

La *Quotidienne* dit que les ministres français sont fort fâchés d'avoir pris, à Londres, l'engagement d'envoyer leur contingent de troupes contre la Belgique ; la même feuille ajoute qu'ils ont déclaré, que dans le cas où ils seraient pressés par les autres puissances de remplir cet engagement, ils déclareront qu'ils n'est pas en leur pouvoir d'envoyer des troupes françaises dans l'expédition dont il s'agit.

On paraît craindre beaucoup à Paris que l'anniversaire des 27, 28 et 29 juillet n'occasionne des emeutes et peut-être quelques mouvemens plus sérieux ; mais le gouvernement, qui se prépare à célébrer d'une manière convenable ces glorieux jours, se dispose aussi à parer à un coup de main. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que Louis-Philippe s'est remis en voyage précisément aux approches de cet anniversaire : cette coïncidence est-elle l'effet du hasard ? Le temps nous apprendra peut-être quelque chose là-dessus.

—Nous lisons ce qui suit dans une feuille de New-York :

Le brick *Veto*, capitaine SANBORN, est arrivé à Bath, en 28 jours de St. Michel. On y rapportait que les habitants de Tercère s'étaient emparés de l'île de Pica. Ils allèrent devant Fayal, et sommèrent l'île de se rendre. Deux personnes furent envoyées pour traiter de la capitulation; mais la mer étant trop agitée, elles ne purent aborder. La flotte se dirigea alors sur l'île St. George, et la somma de se rendre ; les officiers de Miguel y consentirent ; la flotte envoya deux ou trois canots à terre, mais on leur tira dessus ; ils regagnèrent le large, et la flotte s'empara de l'île par la force. Le sort des troupes n'était pas connu, mais on dit qu'elles ont été passées au fil de l'épée; trente soldats, de l'est de l'île, se sont sauvés dans une goëlette anglaise et sont arrivés à St. Michel avant le départ du *Veto*. On s'attendait à être attaqué à St. Michel et on se préparait à se défendre.

—Il se confirme que Boyer, président de la république d'Haïti, a ordonné aux Français qui l'habitent d'en sortir dans un délai fixé ; voici à ce sujet un paragraphe que nous recueillons dans un journal de Philadelphie du 19 :—

"Le capitaine OVORTON, arrivé à N. York dimanche soir, venant du Port-au-Prince, dit que le président Boyer a accordé un nouveau sursis de 30 jours aux Français qui résident dans cette ville, pour terminer leurs affaires avant leur départ du pays."

COUR CRIMINELLE. *Audience du 5 août.*

La cour, après avoir prononcé sur toutes les affaires portées sur le *docket*, qui pouvaient être décidées par l'audition des témoins, a renvoyé aujourd'hui le jury et condamné plusieurs individus convaincus d'assaut et batterie.—Un hommé Gabriel Jonden, h. d. c. l., convaincu d'avoir insulté une personne blanche, a été condamdé à soixante jours de prison et aux frais.

## EXTÉRIEUR.

### ANGLETERRE.

LONDRES, 17 juin.

La question belge, qui a si long-temps occupé l'Europe, est enfin, à ce que nous apprenons, sur le point d'être résolue. Les Belges, que leur amour de l'indépendance honore, vont probablement, par leur persévérance, briser les liens de la sainte-alliance ; et nous nous réjouissons de ce que les indignes tentatives de division territoriale et de vol, qui ont marqué les premiers traveaux de la conférence, soient de nouveau sur le point d'être frustrées, peut-être pour toujours. Nous n'entendrons plus parler de division de territoire, ni d'hommes libres dont on veut trafiquer comme des esclaves. Le prince Léopold, que nous croyons un homme de bon sens et d'un sens profond, et qui prouve maintenant qu'il a de la fermeté et du courage, n'attend plus que la décision du congrès national sur le montant de l'indemnité à payer pour la possession du Luxembourg, pour déclarer définitivement son intention à l'égard de l'offre du trône ; car pour ce qui est du Limbourg, autre province dont on se dispute la possession, et quant à la dette, il sera roi, coute qui coute, et sera sans doute appuyé et soutenu par l'Angleterre et la France ; il est probable même qu'il n'éprouvera aucune opposition de la part des autres membres de la conférence. Il est possible que la Hollande s'élève pendant quelque temps contre les frontières qu'on veut lui donner ; mais la confédération germanique aidera-t-elle ce roi à reconnaître une nation qui lui a juré une haine implacable ? Nous ne le croyons pas. Nous ne craignons donc pas que la question du Luxembourg ne soit promptement résolue ; quant au Limbourg, nous pensons aussi que le prince n'éprouvera que peu de difficulté. Notre correspondant particulier de Bruxelles, dans sa communication d'hier, parle d'une manière obscure d'un échange ; nous croyons pouvoir expliquer ce mot. La conférence, pour déterminer les limites du territoire, a pris pour base l'année 1790, époque à laquelle le Limbourg et la rive gauche de l'Escaut appartenaient à la Hollande ; or, heureusement pour la Belgique, à cette même époque le prince Talleyrand signa lui-même un traité dans lequel il était stipulé que Berg-op Zoom et plusieurs marquisats appartiendraient à la Belgique ; donc, si le Limbour est hollandais, Berg-op-Zoom est belge; mais la Hollande ne peut renoncer à cette dernière forteresse ; elle consentira donc promptement à l'échange. Les Hollandais peuvent régler cette affaire sans l'intervention des cinq puissances. Nous espérons sincèrement que le ministre belge conservera le ton de fermeté qu'il a eu jusqu'ici, et que la bravoure et le patriotisme des Belges recevront bientôt leur récompense. Un arrangement, qui sauve ainsi l'honneur de la Belgique, et rentre dans l'esprit des protocoles, est un heureux terme-moyen ; et nous espérons qu'il sera aussi stable qu'il paraît maintenant indubitable.

—Le *Correspondant* du 31 mai contenait un article très-injurieux pour M. Grégoire et pour M. l'abbé Baradère: la *Quotidienne* s'est empressée de le reproduire. Nous apprenons qu'une plainte en calomnie va être dirigée contre ces deux journaux. *(Globe.)*

[illegible] 22 mai.

Je m'empresse de vous faire parvenir les notes suivantes que j'ai recueillies à mon retour de Vienne ; vous y trouverez les données les plus exactes sur la force et la position des troupes autrichiennes qui menacent la France.

A mon arrivée à Vienne, l'empereur avait nommé une infinité d'élèves de l'école de Neistad au grade d'enseigne, et fait beaucoup de promotions dans les régimens. Les seuls officiers généraux ont été annoncés dans l'*Observateur autrichien*.

A mon retour, je me suis arrêté à Cratz deux jours, et je n'ai vu que des articles militaires et des préparatifs formidables. Le chemin qui conduit à Laybac était encombré de fourgons et de détachemens de troupes. Arrivé au pont de la Sava, j'ai vu un régiment [avec le collet jaune] fort de 3 à 4,000 hommes. Il manœuvrait dans les environs de Tustein. A Laybac on fortifie le fort qui domine la ville et le chemin qui conduit à la Sava ; la garnison est de 10,000 hommes. A Obexleibak, situé sur le chemin de Gorizia, se trouvait l'état-major d'un régiment distribué dans les environs. A Aldesberg il y avait deux batteries d'artillerie et quelques chevaux.

Revenu sur mes pas, je me suis rendu à Idria par la grande route ; on m'a assuré qu'il y avait dans cette ville à peu près 2,000 hommes. A Gorizia la garnison est forte de six bataillons ; à Gradisca, petit fort situé sur la droite de l'Isonzo, il y a cinq bataillons de landhwer. A Palmanova, ville très-forte, dans laquelle on ne m'a pas permis d'entrer, j'ai su que la garnison était forte de 5 à 6,000 hommes : j'ai vu qu'on construisait un ouvrage à cornes qui est placé en dehors des fortifications sur un point qui domine la plaine entre Palmanova et Campo-Longo. Dans ce dernier bourg j'ai fait connaissance d'un officier autrichien, Mr. le comte de Porcia, qui m'a assuré que le général N. avait reçu l'ordre de partir de la place forte de Lintz pour prendre position à Méran, Bautzen, Neumark et Trento, afin de pouvoir communiquer plus facilement avec l'armée de Lombardie et avec le corps détaché de Glurus.

Dans le seul Frioul on peut compter trente mille hommes.

On répare les ponts du Tagliamento et de la Piave, qui avaient été détériorés par le passage continuel de l'artillerie. Sur la rive droite de ces deux rivières on construit des têtes de pont. A Trévise il y a des hôpitaux militaires, des ambulances et un régiment de garnison ; à Padoue deux régimens de ligne, un escadron et trois bataillons de landhwer ; à Vicenza un régiment de ligne, et un escadron ; à Vérone un parc d'artillerie de 50 pièces, la garnison est de 8,000 hommes. Au fort de Legnano on fait de nouvelles fortifications très-importantes ; la garnison est de 3,000 hommes. Dans la forteresse de Peschicra, à laquelle on a ajouté un fort appelé Mandella, qui garde la route de Desenzano et celle qui conduit à Monzabano, il y a une garnison de 4,000 hommes. On travaille à construire un petit fort à Riva, sur le lac Garda, et dans la ville de ce nom il y a quatre compagnies de garnison. A Brescia 10,000 hommes et beaucoup d'artillerie parquée sur la place de la foire. A Bergame et dans les environs 7,000 hommes, à Milan 30,000 hommes, à Como et aux environs 10,000 hommes. La cavalerie stationnée dans les plaines de Lodi est évaluée à 20,000 hommes. A Como on construit des bateaux qu'on pourrait appeler des barques canonnières. Le fort de Fuentes, sur le lac de Como, a reçu plusieurs nouvelles batteries, dont une protège le chemin de Morbegno sur l'Adda ; de Chiavena jusqu'au sommet du mont Spluga on a construit des baraques en bois où de forts détachemens sont cantonnés. A mon passage par Milan on remarquait un grand mouvement dans les troupes, et particulièrement dans la cavalerie, qui se rendait à Biategrossa. A Mantoue la garnison est de 10,000 hommes.

En résumé, les forces autrichiennes que j'ai rencontrées sur ma route où qui m'ont été désignées, d'après des renseignemens très-précis, s'élèvent à plus de 160,000 hommes. Ces troupes sont pourvues de vivres et de munitions pour long-temps, les officiers d'infanterie ont reçu leurs chevaux et sont payés sur le pied de guerre. Il est bien évident que toutes ces mesures sont prises contre la France, et il faudrait fermer les yeux pour ne pas voir que les opérations militaires de l'Autriche de ce côté sont dirigées dans le but d'une nouvelle invasion. On peut même dire que la campagne est commencée, car l'Autriche échelonne successivement ses troupes comme pour entrer à la fois en France par la Suisse et le Piémont. Elle n'a point maintenant à craindre d'être inquiétée par l'Italie, dont elle s'est assuré la possession, et qu'elle ne se dispose point à évacuer, comme le disent quelques journaux français.

### FRANCE.

PARIS, 1er juin.

Eh bien ! oui : qu'il soit éteint le nom belge ! Mais malheur à qui aura conçu, médité, exécuté ce grand crime politique, à qui s'en sera rendu complice ! Tôt ou tard cette monstrueuse violation du droit des nations portera son fruit naturel, le châtiment des coupables; courbés sous la honte, l'éternelle honte dont ils se seront couverts, les gouvernemens spoliateurs frappés au cœur même par la haine et le mépris des peuples, seront éteints à leur tour.

Que l'anathême des conférences de Londres lancé par lord Ponsonby s'accomplisse donc, tout affreux qu'il est ? Mieux vaut la mort que la soumission aux protocoles.

Quoi ! les Belges accepteraient une liberté souillée par la diplomatie, une indépendance pétrie par les mêmes mains qui, il y a quinze ans, leur avaient forgé des chaînes, une existence *octroyée* par les puissances en dépit desquelles ils vivent, qui les avaient condamnés à ne jamais vivre.

Non ! mille fois mieux la mort, mais une mort honorable, utile, qui avance de quelques instans la chûte de leurs oppresseurs, que ce lâche suicide politique au profit de ceux-là seulement qui l'ont provoqué.

S'ils avaient encore, dès l'origine, et franchement usé de la force brutale qu'ils invoquent aujourd'hui ; s'ils avaient dit aux Belges ? "L'événement de juillet n'a rien changé en Europe ; les traités de 1814 et 1815 y font toujours loi, et nous avons un million de bayonnettes pour les faire observer autant qu'il nous conviendra ; cette loyauté du despotisme eût imposé peut-être, jusqu'à faire subir, sans trop de murmures, le joug de la nécessité.

Mais avoir amusé et flatté un peuple vainqueur, l'avoir circonvenu, séduit, trompé par une quasi-reconnaissance, par des promesses d'une reconnaissance entière ? l'avoir lassé, épuisé; divisé pour mieux le perdre, ruiné pour n'avoir plus à *éteindre* que son nom ; voilà ce qui doit révolter tout cœur d'homme, et fortifier le noble patriotisme dont les Belges ont déjà donné tant de preuves de tout l'élan de l'indignation, de tout le courage du désespoir.

Les Polonais du moins ont été jugés dignes d'être étouffés dans le sang. Les hautes puissances assistent tranquillement à leur glorieuse agonie, car les Russes sont les plus forts.

Mais les Belges menaçaient de poursuivre le roi Guillaume jusqu'en Hollande ; il fallait venir au secours de la faiblesse de l'enfant de la sainte-alliance, et la diplomatie évoqua toutes ses ruses, toutes ses perfidies. Des hommes qui ne savaient encore que vaincre furent joués par des protocoles tout le temps qui parut nécessaire pour préparer la foudre sous laquelle on avait résolu de les écraser.

Puissans des cours, réfléchissez-y mûrement, l'orage que vous avez amoncelé pourrait éclater sur vos têtes, et s'il vous atteint cette fois-ci vous serez pulvérisés ! DE POTTER.

EXPLOITATION DE LA PEUR AU PROFIT DES ÉLECTIONS.

—C'est une erreur de s'imaginer que le ministère actuel n'a pas montré de capacité. Nos correspondances des départemens nous prouvent le contraire. Le ministère a exploité très-habilement le mal de la peur, le plus contagieux [illegible] ministère qui ne souffle dans l'oreille des électeurs ses discrètes alarmes, et qui ne leur dise : Savez-vous bien que si M. C. Périer n'avait, par son énergie et par sa prudence, comprimé les troubles de la place Vendôme, Paris aurait été en flammes ? Quels dangers n'avons-nous pas courus, nous, hommes des départemens, faibles, isolés, sans défense? Quels massacres ! que de sang aurait coulé ! sommes-nous heureux d'en être échappés ! Comment ne nous serrerions-nous donc pas de tous nos membres tremblans, autour de cet excellent gouvernement, de ce gouvernement si souvent fort, si souvent libérateur; et comment ne nommerions-nous pas, avec un mélange d'amour et de reconnaissance, les candidats que sa paternelle sagesse voudra bien nous imposer ?

Par quelle bizarre coïncidence, une émeute se trouve-t-elle toujours prête, à point nommé, lorsqu'il s'agit d'élections ? Lorsqu'au mois de novembre 1827, M. de Villèle s'aperçut que les élections des petits colléges lui échappaient, il organisa l'émeute sanglante de la rue St.-Denis. La police est très-experte pour le mécanisme des émeutes. Elle tend les fils avec habileté; elle monte la colère du peuple, la précipite et la retient. Ce n'est pas où l'émeute se fait qu'elle regarde, c'est plus loin ; ce n'est pas la cause qui l'occupe, c'est une manière comme une autre de travailler les élections, manière d'autant plus avantageuse que le résultat en est presque sûr. Aussitôt que l'émeute prend un caractère décidé, et qu'elle est ce qui s'appelle bien en train, le télégraphe fait jouer ses grands bras, les circulaires d'indignation s'expédient avec des commentaires pour les fonctionnaires qui sont dans le secret, et le *Moniteur* lâche la bordée de ses déclamations contre les agitateurs. Les préfets sont au courant de tout cela, et au premier mot qu'il y a une émeute, il savent par expérience ce qu'il y a dire, et comment ils doivent présenter la chose à leurs administrés. Les instructions officielles ne leur servent de rien, et nous devons avertir MM. les ministres de l'intérieur, dans le double intérêt du service et de l'économie, que c'est là du temps mal employé et du papier tout à fait perdu.

Lorsque la nouvelle des massacres de la rue St.-Denis arriva dans la salle des grands colléges, voilà, disaient les préfets de ce temps-là, ce que c'est que d'avoir nommé des libéraux ! L'audace de ces hommes de sang et de ruines redouble. Les saturnales de la révolution récommencent. Opposons au torrent, puisqu'il en est temps encore, la résistance des hommes monarchiques. Sans eux, l'autel et le trône vont tomber.

C'est ainsi qu'en remplissant d'alarmes la conscience de plusieurs timorés, on parvint à arracher quelques choix ministériels. Cherchez à qui profitent les émeutes en temps d'élection, et dites-nous si c'est à la liberté ou au pouvoir. La liberté, comme nous l'entendons, n'est-elle pas l'ordre par excellence ? Le pouvoir, tel que nous l'avons eu jusqu'ici, n'est-il pas la défiance de tout ce qui ne le flatte point, de tout ce qui ne lui exagère pas son utilité et sa force ?

Il se trompe dans le choix des moyens dont il use pour prévenir les émeutes. Il aura beau faire des allocutions à la garde nationale, déployer des masses de cavalerie, faire jouer les pompes, croiser les bayonnettes, proclamer la loi martiale. C'est masquer le mal et non le guérir. Il ne suffit pas de dire qu'on fera exécuter les lois. Qu'importe qu'on les exécute, si elles sont mauvaisee ? La cause du mal est plus profonde, elle est dans le giron même de la société. La société et dans un triste état de santé, elle n'a ni assez de liberté, ni surtout assez de bien-être. *(Courrier Français.)*

— Les défenseurs honteux de l'hérédité de la pairie prétendent qu'ils ne peuvent encore se prononcer pour ou contre, parce qu'ils attendent de grandes lumières de la discussion qui s'établira sur ce sujet dans la session prochaine. Nous respectons ce mouvement de conscience assez rare de leur part ; mais alors nous demanderons pourquoi ils n'ont pas hésité à mettre cette hérédité en doute; pourquoi ils ont chassé de la chambre des pairs une partie qui possédait le droit et l'hérédité au même titre que la partie qu'ils y ont laissée, et cela au moment de disposer du trône, de remanier la constitution de l'état ; deux choses qui certainement demandaient bien autant de réflexions que la constitution de la chambre des pairs. Ce qui est assez plaisant, c'est d'entendre les mêmes hommes qui font des rois et des chartres inpromptu nous reprocher aujourd'hui de ne pas nous accommoder de la lenteur et des formes nécessaires aux discussions, parce que nous pensons que dix mois ont suffi aux électeurs pour se faire une opinion sur l'hérédité ou la non hérédité de la pairie.

Nos formes électorales sont taciturnes, et tellement combinées, qu'elles réduisent chaque électeur à aller voter isolément, en silence, excepté pour prononcer un serment. Mais, par cela même, qu'elles ne nous ont appelés à aucune combinaison préparatoire, ces combinaisons préparatoires se sont établies d'elles-mêmes par une invincible nécessité. Elles sont maintenant une possession acquise, que personne n'oserait contester, tous les partis en ayant fait usage. Le ministère Decazes a cru long-temps qu'il devait à son habileté d'avoir réglé le mouvement des élections comme on règle la marche d'une procession de trapistes allant à l'offrande ; il se trompait, et nous en avertissons ceux qui croient qu'on pourrait essayer la même chose. Nos mœurs électorales n'étaient pas alors formées, et les institutions n'ont toute leur valeur que lorsque les mœurs viennent les vivifier. Une pudeur qui tient à la plus sotte des craintes, la crainte du ridicule, empêchait les candidats de se multiplier et de se présenter ouvertement; nul combat ne s'établissait. Mais la crainte du ridicule a cela de bon qu'aussitôt qu'on la brave, elle s'évanouit. Ce n'est pas sans raisons qu'on a dit qu'en France on ne vous reproche jamais que ce dont vous rougissez. Aussitôt que les candidatures ont osé se déclarer, la foule y est venue. On succombe aujourd'hui avec honneur dans un combat où, il y a peu d'années, on osait à peine se présenter avec toutes les probabilités d'une victoire. Les trois cents de M. de Villèle ont secoué la modestie pour des siècles.

Nous ne doutons pas que le ministère du jour n'accuse le ministère Martignac d'avoir laissé prendre trop de liberté aux électeurs. M. de Martignac est fort innocent de ce qui s'est passé pendant son règne ministériel. Le moment était venu où rien de préparatoire ne pouvait plus être négligé par les électeurs, où les engagemens devenaient une condition de la candidature ; et M. de Peyronnet, sous lequel les dernières élections se sont faites, n'a contesté en rien les usages qui s'étaient établis, non par la condescendance de M. de Martignac, mais par la force des choses. A toutes les tracasseries que le ministère du jour oserait élever contre les procédés des électeurs, qu'ils répondent : "Nous ne faisons que ce que nous avons fait en présence du ministère Polignac." Et c'est l'arbitraire et la mauvaise foi qui reculeront. Qu'ils se moquent de ceux qui prétendent leur dicter ce qu'ils *doivent* faire, et qu'ils se persuadent bien que lorsqu'on veut ce qu'on peut, on l'obtient. Toute la question se réduit donc à savoir si les électeurs voudront exiger des engagemens des candidats qui réclameront leurs suffrages, puisqu'à cette condition ils ont la certitude que les candidats ne leur manqueront pas. *(National.)*

—Pourquoi, dans une position analogue à celle où se trouvaient M. de Polignac et ses collègues, placés en hostilité manifeste vis-à-vis du corps électoral, sur une question capitale, les ministres de Louis-Philippe n'ont-ils pas craint de jouer leur va-tout dans une élection ?

La question de l'hérédité de la pairie est le coup de grâce du ministère. Sans cet embarras, il eût eu bon marché des électeurs. Son obstination à la reproduire a brouillé sa thèse.

Les défenseurs des droits abstraits du peuple sont rares, aussi ces droits écrits et convenus comme principes, sont-ils écartés du champ des applications. Nous avons protesté pour eux, aux jours utiles, mais notre voix s'est perdue.

Quant aux droits de la classe moyenne, ils [illegible] Son amour-propre, leur intérêt sont engagés dans la décision et c'est elle qui la justifie.

Toutes les nuances d'opinion se sont effacées en présence de la question de la pairie, et quels qu'aient été les efforts du ministère pour influencer les électeurs qu'il tient sous la main, la presque unanimité a manifesté des intentions contraires au système d'hérédité.

C'est dans ces circonstances qu'il dissout les chambres.

Mais à côté de cette apparente bonne foi, qui lui fait affronter le péril, il n'a pas manqué de placer la tactique qui ruse avec les difficultés.

Aujourd'hui même, en regard de l'ordonnance, il a fait insérer dans le *Moniteur* un long article sur le mandat, véritable gâchis où toutes les notions de l'histoire se trouvent effrontément dénaturées.

M. Périer ne veut pas de mandat impératif, l'assemblée constituante avait considéré comme nuls les mandats de ce genre.

C'est-à-dire que M. Périer ne veut pas que les électeurs prescrivent à leurs mandataires de voter contre l'hérédité de la pairie, et il a le courage d'invoquer l'autorité de l'assemblée constituante à l'appui d'une mesure rétrograde.

Qu'on le laisse faire, et il trouvera bientôt dans la convention des précédens pour défendre la liste civile, dans les actes de la chambre de 1815, des raisons pour proscrire l'association patriotique.

Mais où est le mandat ? où sont les cahiers ? Quand ces préliminaires auront été remplis, il sera temps de discuter les engagemens qui en résulteront.

Est-ce donc pour éluder les professions de foi, les explications cathégoriques, que vous jetez, bon gré malgré, dans la discussion, une querelle usée ?

Et quel serait le résultat de cette tactique, si vous trouviez des électeurs assez bénévoles pour s'y soumettre? Sans doute de faire entrer à la chambre, par un tour de passe-passe, des députés qui ne représenteraient pas les opinions de leurs commettans. Cela s'est fait quelquefois, mais jamais on n'a découpé pareils escamotages en syllogismes. Oh ! les doctrinaires ! qu'on prenne au hasard un non-sens, une absurdité, qu'on la leur livre : ils en auront bientôt fait une maxime ! *(Révolution.)*

—Ainsi que nous l'avons annoncé avant-hier, M. de Quélen vient d'*interdire* M. l'abbé Pacot, l'un des prêtres, qui ont officié aux obsèques de M. Grégoire. Une personne qui se dit bien informée, nous assure qu'à la nouvelle de cet *interdit*, le gouvernement à décidé que M. de Quélen serait lui-même suspendu de ses fonctions archiépiscopales, et qu'il lui serait donné un coadjuteur. Si ce fait est exact, comme nous l'atteste notre correspondant, nous ne tarderons pas à en lire la confirmation dans le *Moniteur*. *(J. de Paris.)*

—On se rappelle que l'ex-garde-des-sceaux, M. Courvoisier, avait fait payer sur la caisse du sceau des titres 179,000 francs, qui avaient été consacrés à l'embellissement de la salle à manger, ordonné par M. de Peyronnet, et dont la chambre des députés avait refusé l'allocation. La cour des comptes, sur le rapport de M. Vergnon, conseiller référendaire, vient de rejeter la dépense des 179,000 fr. C'est l'ex-caissier du sceau des titres qui devra réintégrer cette somme, sauf son recours contre qui de droit. *(Constitutionnel.)*

### POESIE.

NÉMÉSIS, SATIRE HEBDOMADAIRE, par M. Barthélemy.—LES ÉLECTIONS.

M. Barthélemy donne carrière à toute sa verve satirique, et dans quelques passages de cette dernière pièce il semble avoir abandonné le faire d'Horace pour celui de Juvénal. Nous renvoyons à la pièce elle-même ceux qui voudront juger de tous les coups que frappe son fouet sanglant, et nous nous contenterons de rapporter quelques passages qui rappellent le plus l'auteur de la Villeliade.

Sur des tréteaux publics, pour son œuvre future;
Le pouvoir baladin a joué l'ouverture :
Il a fait voltiger sous des masques hideux
La sainte république et Napoléon deux,
Sinistres mannequins que, dans les grandes cri-[ses,
L'auditoire béant voit descendre des frises.
Aujourd'hui l'heure sonne au timbre électoral;
Le chef du ministère, habile général,
Pour la grande bataille élève ses redoutes ;
Les préfets vagabonds courant les grandes rou-[tes,
Du Finistère au Var fatiguent les relais :
Talleyrand est parti pour défendre Calais,
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Le ministre, à longs flots, verse la circulaire ;
Partout le télégraphe, obscur vocabulaire,
Aux préfets attentifs apportant un sens clair,
Comme un serpent coupé, se tortille dans l'air.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Hé bien ! accourez tous, électeurs patriotes,
Citoyens prélevés sur un peuple d'ilotes ;
Pour soutenir vos droits chèrement escomptés,
Cimentez en un bloc vos fortes volontés ;
Que la France à genoux, dont le cri vous récla-[me,
Ne trouve dans vos rangs qu'une voix et qu'une [ame ;
Venez, vous dont les bras saintement enlacés
Après quinze ans d'efforts ne se sont point lassés;
Vous, que la France en deuil abritait de son aile;
Qui, dans l'âge de fer inventé par Villèle,
Sur l'arène publique avez tant combattu:
Et vous qui, jeunes d'âge et vieillards de vertu,
Affranchis aujourd'hui de l'enfance stérile,
Paraissez au forum sous la robe virile ;
Nous vous adjurons tous, car sur vos bulletins
La France avec terreur va lire ses destins.

MARIÉ—Jeudi dernier, par l'honorable Galien Préval, M. *Philippe Lanaux* à *Clara Lange*, ci-devant femme Thompson, tous deux de cette ville.

A MR. L'EDITEUR DE L'ABEILLE.

*Monsieur*—Ayant appris que M Yves Lemonnier avait donné sa démission comme membre du conseil-de-ville, nous vous prions de présenter comme candidat, pour le remplacer, M. *Jules Le Blanc*, qui sera soutenu par une grande majorité des électeurs de son district.

## Liste Maritime.

### PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

*Expédiés hier.*

Bricks Fame, Strange, Brême, F Frey & co; Howard, Choate, New-York, H Perret & Charbonnet; Virginia, Batchelor, Philadelphie, F Toby.

*Expédiés avant-hier.*

Bricks Authentic, Swetzer, Nantes, J Mager: Aspasia, Hoodless, Baltimore, J W Zacharie & co: Sally Ann, Merriman, Baltimore, Wilbor & Hazrd; goëlettes Rosita, Thomas, Matanzas, C Palaez; Edwin, Adams, Boston, C D Jordan; Glide, Walker, Pensacola, capitaine; Ann Maria, Garcia, Sisal, Herman & co; sloop Splendid, Baclay, Mobile, P B Phelps.

*Arrivés avant hier.*

Navire Newport, Vaughan, Liverpool—sur lest.

Goël. Alerta, Vanstavaren, de Tampico, chargement $1000 à G Vance; $1100 au capitaine.

Goël. Libre Zempoalteca, de Tampico, avec $43,724 en espèces à Lizardi frères; 6 peaux M Manson.

Goël. Rosita, Thomas, Havane, chargement à J G Stevanell; A Suarez & co.

### MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $4, par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 52 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,
6 août Maire.

ETAT COMPARATIF DES BATIMENS DANS LE PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

| 29 juillet, | 1831. | 1830. | 1829. | 1828. | 1827. | 1826. | 1825. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Trois-mâts | 19 | 12 | 14 | 7 | 5 | 6 | [illegible] |
| Bricks | 23 | 10 | 19 | 13 | [illegible] | 10 | 10 |
| Goëlettes | 21 | 17 | 11 | 8 | [illegible] | 6 | [illegible] |
| Sloops | 3 | 4 | 0 | — | 3 | — | [illegible] |
| TOTAL : | 66 | 46 | 44 | 28 | 29 | 22 | 2[illegible] |

Navires dans le port, le 29 juillet. . . . . 66
Arrivés depuis . . . . . 21
87
Expédiés depuis . . . . 22
Dans le port, vendredi soir, 65 navires.

| *Bâtimens expédiés d'ici du 26 juillet au 5 août:* | | *Bâtimens arrivés ici du 26 juillet au 5 août :* | |
|---|---|---|---|
| New-York | 5 | New-York | 4 |
| Boston | 3 | Boston | 2 |
| Philadelphie | 1 | Philadelphie | 4 |
| Baltimore | 2 | Baltimore | 1 |
| Richmond | 1 | Charleston | 1 |
| Pensacole | 2 | Liverpool | 2 |
| Mobile par la rivière | 1 | Londres | 1 |
| Liverpool | 3 | Bordeaux | 1 |
| Londres | 1 | Havane | 7 |
| Hâvre, | 1 | Vera-Cruz | 2 |
| Nantes | 2 | Rio-Grande | 1 |
| Brême | 2 | Nassau | 1 |
| Trinité deCube | 1 | Matanse | 1 |
| Baie Montigo | 1 | St. Yago de Cube | 1 |
| Tuspan | 1 | Tampico | 4 |
| Sisal | 1 | Kingston | 1 |
| Havane | 2 | Mobile | 1 |
| Apalachicola | 1 | Truxi llo | 1 |
| | 32 | | 36 |

| | |
|---|---|
| Arrivages du 19 au 25 juillet, | 24 navires. |
| Arrivages du 26 juil. au 5 août, | 36 |
| Expédiés du 19 au 25 juillet, | 30 |
| Expédiés du 26 juil. au 5 août, | 32 |
| Navires dans le port le 25 juillet, | 64 |
| Navires dans le port le 5 août, | 65 |


A LOUER—Une NEGRESSE NOURRICE, s'adresser à
JEAN ARNOUX,
Rue Casacalvo, No. 84, vis-à-vis la place,
6 août—15f. Foubourg-Marigny.

CHAPEAUX BLANCS, SOULIERS & ESCARPINS.

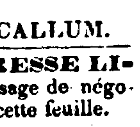

Le soussigné, dont le magasin est situé rue de la Levée, No. 88, deuxième porte après le coin de la rue Jefferson, vient de recevoir par les navires Kentucky et Bolivar, un assortiment de jolis chapeaux blancs de toutes nuances, souliers légers, escarpins &c. convenables pour la saison.
6 août MALCOM & M'cCALLUM.

A VENDRE.—Une jolie PRESSE LITOGRAPHIQUE, à l'usage de négocіants. S'adresser au bureau de cette feuille.
6 août—3f.

JUS DE CITRON DE JAMAIQUE.—Par potiches, barils, dame-jeannes et gallons, à vendre par J. S. SHAW.
6 août

517 Barils première qualité, de Cincinnati et Pitsbourg, à vendre par le soussigné.
6 août FORESTIER.

*Montesquieu* contre *René Patrouillet*.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 15 août, à 5 heures, au Principal, une quantité de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
6 août L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Les actionnaires de la compagnie du chemin du lac Pontchartrain sont invités à se réunir au bureau du maire, le 14 août courant, à midi, afin de procéder à l'élection de sept directeurs, qui doivent demeurer en fonctions pendant le terme d'une année.
Nll.-Orléans, le 3 août 1831.
4 août—5 E. MONTEGUT, sect.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

MESSIEURS les entrepreneurs sont prévenus que le plan des bâtisses à construire pour la fabrique, est maintenant déposé chez M. Jh. Pilié, voyer de la ville, qui donnera aux entrepreneurs qui se présenteront chez lui, tous les renseignemens qu'ils exigeront au sujet des dites bâtisses.

Ceux qui après avoir pris connaissance du dit plan, voudraient contracter pour l'érection des dites bâtisses, devront adresser leur soumission par écrit au conseil des Marguillers, d'ici au 1er. septembre prochain.
Par ordre du président.
CHARLES BOLOT,
4 août—3 *Secrétaire.*

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

LA société qui a existé entre les soussignés sous la raison *Chon & Bourgoin*, est dissoute par consentement mutuel, à dater de ce jour. J. B. Chon reste chargé de la liquidation de la dite société, et il continuera les affaires sous son nom J. B. CHON.
4 août—3 HTR. BOURGOIN.

ROULEAUX CORDE, *Toile d'emballage, Maquereaux.*—213 rouleaux corde, 180 pièces toile d'emballage, qualité supérieure; quelques barils maquereaux no. 3, et demi barils no. 1 et 2, et quart de barils no. 1, à vendre par
4 août P. M. TOURNÉ.

QUELQUES centaines de sangsues, reçues par la Zilia de Bordeaux, et à vendre par
4 août P. F. DUCONGÉ.

CHASSEURS D'ORLEANS,

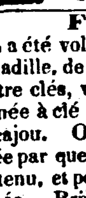

La compagnie se réunira dimanche prochain, 7 du courant, à huit heures du matin, au lieu ordinaire, en grande tenue, avec le briquet seulement.
Par ordre,
J. LAMOTHE,
4 août *Sergt.-major.*

FLUTE PERDUE.

IL a été volé hier une FLUTE en bois de grenadille, de *Clair Godfroy aîné*, No. 3947, à quatre clés, viroles et double pompe en argent, fermée à clé dans son étui, une boite carré-long d'acajou. On suppose que la boite aura été enlevée par quelqu'un qui n'en connaissait pas le contenu, et peut être la serrure en aura-t-elle été forcée. Prière à toute personne à qui elle serait présentée, de vouloir bien la saisir, et en donner connaissance, soit chez Mr. P. Dubertrand, rue du camp, soit à MM. E. Johns & co. rue de Chartres. On donnera une récompense si on l'exige. 2 août—3

AVIS DE SOCIÉTÉ.

AVIS est par le présent donné que je viens d'associer à mes affaires, mon frère, M. *Labin Garnier*, et qu'à dater du 1er. août 1831, ma maison de commerce sera sous la raison de *J. & L. Garnier*.
2 août—15 JOHN GARNIER.

VINS DE BORDEAUX.

264 Barriques vin de Bordeaux, diverses qualités; 200 paniers anisette, 6 caisses parfumerie, 1 caisse bas de soie, en débarquement du brick Félix Léopold, venant de Bordeaux, à vendre par P. E. SORBÉ.
26 juillet rue Royale, no. 118

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

LUNDI prochain, 8 du courant, à 4 heures, P. M., la cargaison de la goëlette *Advance*, qu'on décharge maintenant vis-à-vis la Douane, se composant comme suit :
35 billes acajou.
35 peaux.
Plusieurs des pièces d'acajou sont courbes.
6 août

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi, 6 août prochain, par ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, à la Bourse de Hewlett, à l'heure de midi, LA PROPRIÉTÉ suivante, dépendant de la succession de feu Baptiste Rolland.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Ste. Marie, mesurant trente pieds de face à la rue des Magasins, (entre les rues Julie et St. Joseph,) sur cent soixante pieds de profondeur, avec les édifices y construits.

*Conditions* :—1 et 2 ans de terme, avec billets endosses à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé au greffe de Mr. O. de Armas, notaire public.
5 juillet—30,3ps

POUR CAMPECHE.

Le beau brick français fin voilier, FELIX LEOPOLD, cap. Roux, ayant une partie de son chargement engagée, partira avant le 13 courant, et pourrait prendre de 5 à 600 barils de farine à $1 par baril, et de 4 à 5 passagers en s'adressant immédiatement à bord, ou à P. E. SORBÉ,
6 août rue Royale, no. 118.

POUR MARSEILLE.

Le beau brick DODGE HEALEY, capt. Ward, a besoin de 75 à 100 balles de coton pour compléter son chargement, pour frêt de 4 passagers, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
THOMSON & GRANT
4 août rue de la Levée, no. 39.

DEMANDE DE NAVIRES.

Un brick ou un trois-mâts, pour porter 330 boucauts tabac à Cowes et un autre marché pas plus au Nord que Hambourg, ni plus au Sud que le Hâvre.

Un ou deux bons navires pour porter à Richmond (Virginie) 550 boucauts tabac.

Un brick ou un trois-mâts (anglais s'il s'en présente) pour aller à la Laguna prendre un chargement de bois de teinture pour transporter à Cowes et un autre marché. S'adresser à
4 août J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BOSTON et PORTSMOUTH.

Le brick A. I. ELVIRA, capt. Grace, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
2 août Wm. G. HEWES.

POUR TAMPICO.

La goëlette mejicaine PAULINA, capitaine RAMON PALOMA, sera expédiée sous peu de jours. S'adresser à bord, où à TUYES & CO.
30 juillet rue Royale, No. 106.

PARA TAMPICO.

La goleta mexicana PAULINA, su capitan RAMON PALOMA, saldra à la mayor brevedad; acudir á bordo ú a
TUYES Y CA.
30 de julio calle Real No. 106.

TIRAGE DE LA LOTERIE DES NATCHITOCHES, 13ème. classe.

29, 16, 23, 1.

6 août J. B. FAJET, Directeur.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

14EME. CLASSE DE 1831.

*Le tirage aura lieu le Samedi 13 Aout.*

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | LOT | DE | $ 3,000 | $ 3,000 |
| 1 | " | " | 1,500 | 1,500 |
| 1 | " | " | 1,000 | 1,000 |
| 1 | " | " | 800 | 800 |
| 1 | " | " | 623 | 623 |
| 6 | " | " | 500 | 3,000 |
| 6 | " | " | 300 | 1,800 |
| 6 | " | " | 200 | 1,200 |
| 156 | " | " | 50 | 7,800 |
| 156 | " | " | 20 | 3,180 |
| 624 | " | " | 8 | 4,992 |
| 7800 | " | " | 4 | 31,200 |

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS . . . . . . . . $ 4
DEMI BILLET . . . . . . . . . . 2
QUARTS DE BILLET . . . . . . . 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
6 août *Directeur.*

DEMANDE D'EMPLOI.—Un jardinier français arrivé dernièrement, désirerait trouver une place à la campagne, s'adresser à Mr. Guillaume, restaurateur. 4 août

EN débarquement du navire Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre :
4 barriques vin rouge de St. Estèphe, de 1825 ; 24 caisses grand vin de Château Lafitte, 1823.
2 août T. NICOLET & CO.

REÇU par le navire Brillant, venant de Cette, et à vendre par le soussigné, en gros et au détail, saucissons de Lyon, de Marseille, Sardines pressées en barils, do. ctues en boites, 50 caisses Vin Côte-Rôtie, Hermitage Rouge et Blanc; Moutarde de Maille diverses qualités; Vin Muscat de Frontignan; Frommage Gruyère, et Pâte Grasse; Huile d'olive et un assortiment complet de toutes espèces de Liqueurs fines. P. GABAROCHE,
Encoignure d'Orléans et Royale, maison du docteur Thomas. 30 juillet—4

VROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par la Zilia, de Bordeaux :
70 barriques vin rouge, diverses qualités; 400 paniers anisette, 1ère. qual.; 25 caisses liqueurs assorties, extra-fines; 6 do. crêmes de thé; 6 do. crêmes de framboise, fraise, barbade, noyaux &c.; 6 do. eau-d'or, d'argent, noix, cordiale, 6 do. crêmes de fleurs d'oranges au vin de champagne, 25 do. par 24 flacons maraschino de Zara. 30 juillet.

3,000 SANGSUES CHOISIES, en débarquement du navire Zilia, de Bordeaux, et à vendre par
30 juillet FORESTIER, Phen.

CHARBON ANIMAL d'une qualité supérieure à celui qui vient du Nord et même d'Europe, d'une force décolorante, proportionnel à sa qualité, est à vendre chez le fabricant,
R. PLANAS,
Rue de la Levée, encoignure Ste.-Anne. [on les vendra par barrils et en détail. [23 ju—6

$20 DE RÉCOMPENSE,

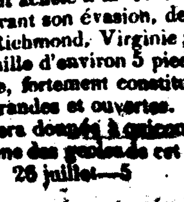

Seront payées pour l'arrestation du nègre nommé TURNER, parti marron le 31 mai dernier, de l'habitation de Mr. Brown, à environ 3 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive opposée. Ce nègre fut acheté à la Nouvelle-Orléans, peu de jours avant son évasion, de Mr. Thomas Bourdar, de Richmond, Virginie ; il est âgé de 23 ans, de la taille d'environ 5 pieds 7 pouces, mesure anglaise, fortement constitué, grande bouche, narines grandes et ouvertes. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque mettra ledit nègre dans une des geoles de cet Etat.
26 juillet—5 J. M. FORTIER.